Dossier PPRI sur la vallée de la Clarence

Documents reliés

- Note explicative
- Arrêté de mise à jour N° AG/22/82 en date du 15/06/2022 des PLU communaux concernés (ALLOUAGNE, AUCHEL, BURBURE, BUSNES, CALONNE-RICOUART, CALONNE-SUR-LA-LYS, CAMBLAIN-CHATELAIN, CHOCQUES, FERFAY, GONNEHEM, HAM-EN-HARTOIS, LABEUVRIERE, LAPUGNOY, LILLERS, LOZINGHEM, MARLES-LES-MINES, MONT-BERNANCHON, ROBECQ), et du PLUI Artois Flandres (SAINT-HILAIRE-COTTES) visé par le président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

- Arrêté préfectoral d'approbation du PPRi de la vallée de la Clarence du 4 février 2022
- Arrêté préfectoral de prescription du PPRI de la vallée de la Clarence du 11 décembre 2020
- Décision de non-soumission à évaluation environnementale du PPRI sur la vallée de la Clarence du 15 octobre 2019
- Note de présentation
- Règlement
- Bilan de la concertation (sur support dématérialisé)

Cartographies

Documents informatifs à l'échelle 1/25 000 (sur support dématérialisé et carte papier pour EPCI et SCOT) :

- Carte des aléas
- Carte des enjeux
- Carte du zonage réglementaire
- Carte des zones blanches

Documents opposables à l'échelle 1/5 000 (sur support dématérialisé et carte papier qui concerne la commune et ensemble des cartes papier pour EPCI et SCOT) :

- Cartes communales du zonage réglementaire
- Cartes communales des hauteurs d'eau
- Cartes communales des zones blanches

- Allouagne,
- Ames,
- Amettes,
- Auchel,
- Auchy-au-Bois,
- Aumerval,
- Bailleul-les-Pernes,
- Bourecq,
- Bours,
- Burbure,
- Busnes,
- Calonne-Ricouart,
- Calonne-Sur-La-Lys,
- Camblain-Chatelain,
- Cauchy-à-la-Tour,
- Chocques,
- Ecquedecques,
- Ferfay,
- Floringhem,
- Fontaine-les-Hermans,
- Gonnehem,
- Ham-en-Artois,
- Labeuvriere,

- Lapugnoy,
- Lespesses,
- Lieres,
- Lillers,
- Lozinghem,
- Marest,
- Marles-les-Mines,
- Mont-Bernanchon,
- Nedon,
- Nedonchel,
- Oblinghem,
- Pernes,
- Pressy,
- Robecq,
- Sachin,
- Sains-les-Pernes,
- Saint-Hilaire-Cottes,
- Tangry,
- Valhuon.